

**ORDRE DU JOUR**

☞ DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PENDANT LA PERIODE D'URGENCE SANITAIRE

☞ COMPTE ADMINISTRATIF 2019

- Budget communal
- Budgets annexes

☞ LOTISSEMENT NOUVEAU QUARTIER CHEMIN DU COUDRAY

- Marché des travaux de viabilisation de la 2<sup>ème</sup> tranche

☞ PROJET CŒUR DE BOURG

- Travaux de démolition du bâti existant

☞ POINT SUR LA REOUVERTURE DES ECOLES ET SERVICES PERISCOLAIRES

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Absent : Thérèse Planchenault (pouvoir donné à Mairie-Jo Thériau)

Secrétaire de séance : N. Forêt -Vettier, absence de la secrétaire de mairie à la demande du Maire

\*\*\*\*

***A/ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE  
OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL***

**1/ DIA : Etat Néant**

réf	Adresse	Réf cadastrale	Surface	Date	Avis

**2/DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PENDANT LA PERIODE D'URGENCE SANITAIRE**

- Suspension des loyers relatifs aux baux commerciaux de la commune : salon de coiffure et Restaurant multi services pour les mois d'avril et mai.

En réponse à une demande de précision quant à la méthode de prise en compte de la partie habitat dans le montant du loyer du Restaurant multiservices, Monsieur le Maire précise qu'il s'est référé à la délibération du CM du 28 juin 2018, sur laquelle il est écrit « le bail est revalorisé de 100 € par mois, pour tenir compte du changement de destination de l'étage ».

Gérard Travers évoque le fait que l'avenant au bail indique que la partie habitat représente 30% du loyer.

Le Conseil Municipal valide le principe de clarifier ce point avant de statuer sur le niveau de suspension / annulation du bail, en fin de période de fermeture des commerces.

**Vérification post-réunion :** l'avenant au bail stipule d'une part que « la partie locative d'habitation représente 30% de la valeur globale » et d'autre part que « le loyer est augmenté de 100 € HT, pour tenir compte du changement de destination de l'étage ».

- Réduction du prix de vente du lot n° 15a (37 500 € TTC au lieu de 38 476 € TTC). Cette réduction a été consentie, considérant que, dans le contexte de crise économique, les acquéreurs s'engagent à solliciter les artisans de la commune, pour la réalisation des travaux.

## ***B/ COMPTE ADMINISTRATIF 2019***

Après avoir précisé que pour chaque budget, les éléments du compte administratif sont en étroite cohérence avec ceux du compte de gestion, Monsieur le Maire présente une synthèse des différents comptes administratifs :

### **1/ Budget communal**

Le budget communal se solde par un excédent de 225 491 € en fonctionnement et 95 979 € en investissement, soit un résultat de clôture à 320 712 €. Cet excédent qui se situe largement au-dessus des résultats des précédents exercices s'explique par les décisions de report d'investissement prises en cours d'années et par le recours à un emprunt de 150 000 € pour couvrir le déficit du lotissement, dans l'attente de la commercialisation des dernières parcelles.

En réponse à une demande de précisions de Gérard Travers sur l'absence de délibération et inscription budgétaire concernant le jeu pour l'accueil de loisirs acheté septembre 2019 et payé en mars 2020, Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de substituer la rénovation de l'aire de jeux du complexe sportif par l'achat d'une structure de jeu pour l'accueil de loisirs, afin d'optimiser le financement : mobilisation de la DETR pour les travaux d'aménagement des extérieurs, en complément du programme de redéploiement des locaux scolaires et périscolaires.

#### **➤ AVIS du CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget communal, par 11 voix pour et 3 voix contre.

Le Maire n'a pas participé au vote.

### **2/Budget annexe Lotissement de la Paillardière**

Globalement, le compte administratif du lotissement de la Paillardière se solde par un excédent de 23 279.94 €. Il n'y a pas eu de travaux, ni de vente de parcelles en 2019. Il reste un lot à vendre (lot 4 : 19 050 €) et à réaliser les travaux de 2<sup>ème</sup> phase (environ 25 000 €).

#### **- AVIS du CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du lotissement de la Paillardière.

Le Maire n'a pas participé au vote.

### **3 / Budget annexe Nouveau quartier chemin du Coudray**

Le compte administratif du Nouveau quartier, chemin du Coudray se solde par un déficit de 146 040.53 €. Déficit qui s'explique par le fait que les travaux de 2<sup>ème</sup> phase ont été réalisés en 2019 (107 616.73 €) et qu'une seule parcelle a été commercialisée (26 674.25 €).

Il reste 125 282.12 € de produits à venir, en vente de parcelles. Au budget primitif 2020, il sera nécessaire de prévoir un virement du budget principal, pour assurer l'équilibre du budget, dans l'attente de la vente des derniers lots.

Mayenne Habitat envisage de commencer la construction des 3 logements locatifs en juillet, la vente du foncier devrait donc se concrétiser en juin.

## - AVIS du CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du Nouveau quartier, chemin du Coudray.

Le Maire n'a pas participé au vote.

### **C/NOUVEAU QUARTIER CHEMIN DU COUDRAY : Marché des travaux de viabilisation de la 2<sup>ème</sup> tranche :**

- Le marché se répartit en 3 lots : Terrassement/Voirie/Assainissement, Réseaux Téléphone/Eau potable et Espaces verts. Globalement, l'estimation du bureau d'étude Atelier du Marais est à 389 280 € TTC.

Après analyse des offres, le maître d'œuvre propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n°1 (Terrassement Voirie Assainissement) : l'entreprise FTPB pour un montant de 231 908.10 € TTC (estimation à 311 154 €).
- Lot n° 2 (Réseaux Téléphone Eau potable) : l'entreprise Plancon Bariat pour un montant de 47 682.00 € TTC (estimation à 52 584 €).
- Lot n° 3 (Espaces verts) : l'entreprise Leroy Paysage pour un montant de 29 318.40 € TTC (estimation à 25 542 €).

Le montant total des travaux est de 309 291.30 € TTC (estimation à 389 280.00 €).

A ce marché s'ajoutent les travaux d'éclairage public (TEM : 58 250 €) et la maîtrise d'œuvre 12 566.40 € TTC. Soit globalement **380 108 € TTC** (la TVA n'est pas récupérable). Sur l'estimation d'Atelier du Marais, les travaux de première phase représentent 73% soit, 277 478.84 €.

Point sur les pré-commercialisations :

Ensemble des 18 lots = **535 314 € HT**

Pré réservations avant la crise sanitaire (14 lots) = 417 043 € HT

Confirmation réservations au 10 mai (8 lots) = 238 647 € HT. 1 annulation, 1 nouvelle réservation, 2 reports de décision et 4 non retours.

## ➤ AVIS du CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- De retenir les offres suivantes :

LOT 1 : Entreprise FTPB : 193 256,75 € HT

LOT 2 : Entreprise Plancon -Bariat : 39 735,00 € HT

LOT 3 : Entreprise Leroy Paysage : 24 432,00 € HT

Soit un montant total de 257 423.75 € HT

- l'envoi, dans les meilleurs délais, d'un courrier aux entreprises non retenues afin de purger au plus vite le délai de recours (15 jours calendaires)
- de programmer une réunion avec les entreprises retenues et le bureau d'étude, début juin.

### **D- PROJET CŒUR DE BOURG**

- Travaux de démolition du bâti existant :

Le permis de construire est accordé pour la construction des 12 logements. Le permis de démolir est en cours d'instruction.

Le lancement de l'appel d'offre est prévu en mai avec une attribution des marchés en juillet et un démarrage des travaux en septembre.

Rappel devis démolition (hors impact amiante et plomb) :

	Coût HT	dont démolition	Variante	Coût hors variante HT
REMON	27 470 €	14 000 €	Retrait peinture plomb sur 1 mur 6 150 €	21 310 €
SNTP	13 858.66 €	7 200 €	Devis Meignan 3 258 €	10 601.66 €
ATP Pinçon	11 992.50 €	7 980 €		11 992.50 €
Benoît Maurice	Pas de proposition			

Les devis intègrent l'enlèvement des clôtures et plaques ciment à l'intérieur de la parcelle, mais pas en périphérie.

Les entreprises de démolition ne réalisent pas le retrait de l'amiante et du plomb. Elles proposent à la commune, de traiter en direct avec des entreprises spécialisées :

- Technidem à Bonchamp. Devis de 24 827.25 € HT
- Février Stéphane à St Ouen des Toits. Devis de 23 162 € HT

Délai de 1 mois environ pour l'entreprise, pour déposer le plan de retrait à l'inspection du travail et obtenir la validation.

Préalablement au lancement des travaux, nécessité de retirer le matériel de l'ALSH et du RAM entreposé dans les bâtiments et de vider la citerne de fioul.

Globalement, le coût des offres les moins distantes (devis SNTP et Février) est de 37 021 €.

Dépense déjà engagée : le diagnostic amiante et plomb (environ 2 500 € HT)

Financement :

Le financement à hauteur de 10%, dans le cadre du CTR, ne sera pas mobilisé, dans la mesure où la quasi-totalité des coûts de déconstruction / démolition sont pris en charge par le financement PLH de Laval Agglo : 3 000 € par logement, soit : 36 000 €.

Gérard Travers fait part du regret de la plupart de ses colistiers quant à la décision de démolition de la maison FOUQUET et interroge sur les possibilités de revoir le projet. Monsieur le Maire exprime son étonnement quant à une éventuelle remise en cause de la démolition du bâti existant. Remise en cause qui pourrait être lourde de conséquence pour le budget de la commune, à ce stade d'avancement du projet.

➤ **AVIS du CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide de retenir les entreprises SNTP (13 858.66 € HT) pour la démolition et FEVRIER (23 162.00 € HT) pour le retrait de l'amiante et du plomb, pour un montant global de 37 020.66 € HT.
- Mandate le Maire pour solliciter un avenant au mandat de maîtrise d'ouvrage signé avec Mayenne habitat afin d'intégrer l'augmentation du coût de déconstruction / démolition.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce marché.

## **E- POINT SUR LA REOUVERTURE DES ECOLES ET SERVICES PERISCOLAIRES**

### **1 - Rentrée scolaire :**

La réouverture des écoles de la commune a été effective le mardi 12 mai 2020. La journée de lundi était consacrée aux enseignants afin de préparer cette rentrée.

Les deux Directeurs d'école, en coordination avec la municipalité, ont établi un protocole de réouverture qui a été adressé à l'ensemble des parents d'élèves, le mercredi soir précédant la rentrée.

Ces protocoles établissent bien sûr l'organisation des écoles durant les deux prochaines semaines, soit du 11 au 29 mai. Ils intègrent aussi toutes les règles sanitaires.

Toutes les informations concernant les services périscolaires figurent également dans ces protocoles. Environ 60 élèves étaient présents sur la semaine du 12 mai soit un effectif de 50% des élèves (hors maternelle PS et MS de l'école publique)

- Ecole Sacré Cœur : 28 à 29 élèves accueillis
- Ecole Pablo Picasso : 25 élèves à 31 élèves accueillis

Pour les enfants non présents les cours se font en visio. La continuité pédagogique est maintenue sur les deux écoles.

Fluidité de l'accueil malgré l'ensemble des contraintes (accès aux écoles, cheminement piétonnier...). Le plan de circulation a été ajusté par les enseignants le lundi 11 mai et par l'employé communal le mardi afin que les croisements de voitures et le brassage des familles soient le plus restreint possible.

Retour positif des parents et des enfants.

---

### **2 - Services Périscolaire : L'ensemble des services a rouvert le 12 mai aux horaires habituels**

#### **❖ Restaurant scolaire :**

Afin d'éviter au maximum, les contacts, il a été décidé que les élèves de l'école Pablo Picasso déjeuneraient dans le restaurant scolaire et que les enfants de l'école du Sacré Cœur dans la salle des Loisirs.

Effectif : 15 repas en moyenne servis sur la semaine pour une prévision de 35 en moyenne.

#### **❖ Garderie du matin et du soir :**

Effectif du matin entre 2 et 5 enfants

Effectif du soir entre 7 et 8 enfants

Il a été convenu avec les enseignants qu'ils accompagnent les enfants au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire du soir.

#### **❖ Accueil de Loisirs du Mercredi :**

Effectif : 5 enfants.

La différence d'âge des enfants et les gestes barrières imposés ont rendu la journée longue et contraignante pour tous.

Pour l'ensemble des services, toutes les mesures sanitaires ont été déclinées auprès du personnel. Le ménage a été réalisé dans les conditions imposées par le protocole.

Le directeur académique a félicité les équipes pour le travail accompli pour une ouverture au 12 mai.

Patrice Bellanger et Michel Peigner remercient les enseignants, le personnel communal et la commission enfance jeunesse pour le travail réalisé. Ils soulignent la coopération qui a largement facilité et contribué à la qualité de l'accueil au bénéfice des enfants.

## **F- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **1 - Personnel communal :**

- L'association « visières solidaires 53 » a remis gratuitement à la commune, 25 visières, pour le personnel communal.
- Les 960 masques commandés, non conformes ont été retournés au fournisseur.
  
- Recrutement de Mme Chaharline ALI pour un appui au ménage, à l'école à partir de 17h30 et à l'accueil de loisirs sur la base d'une heure par jour. Mme ALI est recrutée en CDD sur la fin du mois de mai, pour faire face au surcroît de travail lié aux règles sanitaires et dans l'attente de retour possible d'un agent en arrêt de travail.
  
- Mme Guiouillier recrutée mi-avril en tant qu'intérimaire au Centre de gestion est mise à disposition de la commune de Montigné, dans le cadre d'une convention, pour assurer le poste de secrétaire de mairie. Une période de tuilage avec Coline Judon a été possible, jusqu'à son départ fin avril. Un appui du centre de gestion jusqu'à fin juin est souhaité pour accompagner la montée en compétences.
  
- En réponse à une demande de précisions sur les conditions d'emploi du personnel communal, pendant la période de confinement, il est rappelé que des dispositions ont été prises pour le maintien des activités nécessaires à la population et au fonctionnement de la commune. Les agents dont la présence n'était pas indispensable sont restés confinés chez eux (autorisation spéciale d'absence) avec prise en charge de la rémunération par l'Etat. Un tableau de suivi des états de présence / absence a été mis en place.
  
- Une fiche de poste pour l'accueil d'un nouveau volontaire du service civique a été déposée auprès de la Ligue de l'Enseignement. Dès la notification de l'offre par le FAL, l'offre devra également être diffusée sur le site de la mairie.

### **2- Bibliothèque :**

Afin d'assurer un service minimum, les bénévoles proposent un retour des livres via la boîte prévue à cet effet à l'extérieur de la bibliothèque. Le relevé se fait une fois par semaine et les livres font l'objet de mesures sanitaires (10 jours de confinement). A partir du mois de juin, il sera possible de réserver les livres de la bibliothèque de Montigné et de les récupérer sur rendez-vous.

### **3- Acrotère clocher église : travaux de sécurisation et restauration à prévoir**

Une seule entreprise propose une offre : Maison Grevet à Laval

**Hypothèse 1** : Mise en sécurité, sans travaux : 9 140 € HT

**Hypothèse 2** : Travaux en 2 phases

Phase 1 (façades Ouest et Nord) avec sécurisation façades Est et Sud = 29 910.67 € HT (35 892.80 € TTC).

Phase 2 (façades Est et Sud) = 18 399.54 € HT (22 079.45 € TTC).

Globalement = 48 310.21 € HT (57 972.25 € TTC)

**Hypothèse 3** : Travaux en une seule phase = 45 400.21 € HT (54 480.25 € TTC)

**En réponse à une demande d'information sur les possibilités de financement, il est précisé que toute piste doit être étudiée et que l'une des plus fiable, à ce stade est le fonds de concours de Laval Agglo (nouvelle programmation à compter de 2020).**

### **4- Subventions**

- DTER 2020 :
  - Accord pour la rénovation de la salle des loisirs à hauteur de 48 15,60€. Confirmation par ailleurs d'un financement de 39 919 € euros sur le Contrat de Territoire Régional, enveloppe gérée par Laval Agglo. Pour les subventions du département il faudra réitérer la demande sur la nouvelle programmation.
  - Pas encore de réponse pour le dossier éclairage public.
- Autres subventions : envoi des justificatifs de réalisation à finaliser pour les dossiers DETR de la rue des Lauriers et des travaux d'aménagement des extérieurs des locaux scolaires et périscolaires (dont structure de jeux ALSH).

### **5- Le plan de soutien à l'économie, de Laval Agglomération : 5 axes d'intervention.**

Le plan de soutien de Laval Agglo à l'économie en réponse aux effets de la crise sanitaire, validé en Conseil Communautaire du 11 mai, se décline en 5 axes :

- . Annulation des loyers sur le 2ème trimestre 2020 : concerne les entreprises du secteur marchand de moins de 50 salariés qui louent des locaux à Laval Agglo (76 entreprises sur le territoire).
- . Adaptation du régime d'aide à l'immobilier d'entreprise : anticipation des versements, extension du dispositif aux commerces (hors zones commerciales), abaissement du seuil minimum d'intervention à 50 000 € et augmentation du taux d'intervention.
- . Participation au fond de demande régionale résilience : Laval Agglo finance à hauteur de 1 M€ ce fonds destiné aux TPE. Les aides sont versées sous la forme d'avances remboursables de 3 500 à 10 000 €, en fonction du chiffre d'affaire annuel.

. Fonds d'urgence aux TPE : Laval Agglo verse une subvention aux entreprises de mois de 10 salariés dont le chiffre d'affaire est supérieur à 20 000 €. 1 000 € en l'absence de salarié, 1 500 € de 1 à 5 salariés et 2 000 € de 6 à 10 salariés. Le chiffre d'affaire doit avoir diminué de plus de 30% entre avril 2019 et avril 2020.

Ce dispositif est cumulable au fonds national de solidarité (le fonds régional ne l'est pas).

. Mise en place d'une plateforme pour organiser la mobilité temporaire des salariés entre entreprises.

Gérard Travers demande si les agriculteurs seraient concernés par différentes aides. Michel Peigner confirme que seules les entreprises soumises aux taxes économiques locales (CFE et CVAE) sont éligibles à ce dispositif qui, à quelques exceptions près, ne serait pas adapté aux problématiques des exploitations agricoles. Il ajoute que Laval Agglomération a facilité l'organisation et le maillage de points de ventes directes en structurant également les actions de communication.

## **6- CCAS : famille en difficulté sur la commune**

En réponse à une demande de précision sur les modalités de prise en charge d'une famille qui avait exprimé des difficultés en lien avec la crise économique, Monsieur le Maire précise que très rapidement, les services sociaux sont intervenus avec notamment la livraison de colis par la banque alimentaire. Des dispositions ont également été prises en termes de recherche d'emploi.

## **7-Réouverture de la déchetterie**

Depuis le 4 mai, les déchetteries de Laval Agglo ont été rouvertes, uniquement pour les déchets verts, sur des créneaux limités (horaires indiqués sur le site de la commune) et dans des conditions qui permettent le respect des règles sanitaires. La réouverture pour l'ensemble des déchets est envisagée pour le 2 juin.

## **8- Passage de relais entre les 2 mandatures.**

En réponse à une demande des futurs élus quant aux conditions de passage de consignes pour les dossiers en cours, Monsieur le Maire indique qu'il pourra présenter les modalités de classement des dossiers en mairie et faire un point sur les actions à engager et points de vigilance, pour les dossiers en cours. En précisant qu'il a fait en sorte que cette dernière réunion de Conseil Municipal soit aussi l'occasion de passer en revue la plupart des projets en cours, comme en témoigne la diversité des points inscrits à l'ordre du jour.

---

Fin de la séance : 23h18.